

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	493
Arrêté n° 2010-165 du 6 avril 2010 portant délégation de signature (Régis Auxire).....	493
Arrêté n° 2010-169 du 6 avril 2010 portant annulation de délégation de signature (Anne Aubert).....	494
Arrêté n° 2010-176 du 22 avril 2010 portant désignation des représentants de l'administration et des organisations syndicales au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle.....	494

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2010-165 du 6 avril 2010 portant délégation de signature (Régis Auxire)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU le code de l'éducation, notamment l'article L712-2,
VU le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
VU les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : DELEGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de la Rochelle donne délégation de signature financière à :

Régis AUXIRE, directeur de la Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle

Cette délégation de signature est accordée :

- Sur l'Unité budgétaire 950 MRIP
pour tous les centres de responsabilité

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT.**

Au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le Président de l'Université

- L'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant
- La certification du service fait
- La facturation de prestations internes ou externes

Article 3 : EQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le Président de l'Université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions **avec** ou **sans** remboursement
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures
- les états de frais de déplacements
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le Président de l'Université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, prend effet à compter du 23 avril 2010. Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 avril 2010

Le Président,

Gérard BLANCHARD

**Arrêté n° 2010-169 du 6 avril 2010 portant annulation de
délégation de signature (Anne Aubert)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU le code de l'éducation, notamment l'article L712-2,
VU le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
VU les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : ANNULATION DE DELEGATION DE SIGNATURE

La délégation de signature accordée par arrêté n° 2009-665 du 30 septembre 2009 à :
Anne AUBERT, Directrice de la Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle
est abrogée, la délégataire ayant cessé ses fonctions.

Article 2 :

Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, prend effet à compter du 23 avril 2010. Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 avril 2010.

Le Président,

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2010-176 du 22 avril 2010 portant désignation des représentants de l'administration
et des organisations syndicales au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- Vu le code de l'éducation, articles L. 951-1-1, L. 952-24, L. 953-7,
- Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 9 juillet 2008 relative à la composition du CTP de l'établissement,
- Vu les résultats de la consultation du personnel de l'université organisée le 4 novembre 2008 en vue de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire central de chaque établissement,
- Vu les désignations par les organisations syndicales de leurs représentants au comité technique paritaire,

ARRÊTE

Article 1

Siègent au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Gérard BLANCHARD, président de l'université

Mathias TRANCHANT, vice-président du conseil d'administration

Patrice JOUBERT, directeur de l'IUT
Jean DESMAZES, chargé de mission pour la certification de l'institut de gestion en IAE et pour la structuration de la recherche en gestion
Julien SAMPEDRO, directeur du SUAPSE
Philippe BÉZAGU, secrétaire général
Anne GOUDOT, secrétaire générale adjointe
Françoise VILLEVAL, secrétaire générale adjointe
Dominique SALLES, directrice des ressources humaines
Olivier CAUDRON, directeur du service commun de documentation – bibliothèque universitaire

Membres suppléants :

Charles ILLOUZ, doyen de la FLASH
André GIUDICELLI doyen de la faculté de droit, sciences politique et de gestion
Anne AUBERT, vice-présidente « réussite et insertion professionnelle »
Pierre MIRAMAND, directeur du pôle sciences et technologie
Joëlle BONNEVIN, chargée de mission « accompagnement social, santé des étudiants »
Philippe LE GOC, responsable du service des affaires générales et juridiques
Stéphane AYMARD, directeur de la direction de la recherche et des écoles doctorales
Caroline DELACROIX, responsable du service de la formation, de la scolarité et de la vie étudiante
Laurence BREILLAT, responsable administrative et financière, IUT
Marie-Grâce TEIXEIRA, responsable administrative et financière, pôle sciences et technologie

Article 2

Siègent au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle en qualité de représentants des organisations syndicales :

Membres titulaires :

FO

Armelle COMBAUD, adjoint technique - pôle sciences et technologie
Noëlle DONDIN, technicien - CRI
Valérie HUET, technicien – pôle sciences et technologie

FSU

Claude BRAUD, professeur agrégé - CIEL
Isabelle GOUBET, maître de conférences - pôle sciences et technologie
Alfred KNAPP, maître de conférences - pôle sciences et technologie

UNSA

Éric GUÉRIN, technicien - IUT
Grâce KRASKA, ingénieur d'étude - @CTICE
Aynur KILIG, adjoint technique - IUT
Brigitte ALBERT, contractuelle - service centraux

Membres suppléants :

FO

Stéphane RECOURA, technicien - pôle sciences et technologie
Samuel LABORDE, adjoint technique - services centraux
Valérie LORAND, magasinier de bibliothèque - BU

FSU

Isabelle LANNELUC, maître de conférences - pôle sciences et technologie
Isabelle MAQUE, maître de conférences - faculté de droit, sciences politique et de gestion
Jean-Marie PIOT, professeur des universités- pôle sciences et technologie

UNSA

Valérie BURLET, adjoint administratif - IUT

Nathalie DOUADY, technicien - FLASH

Françoise HOULBERT, adjoint technique - IUT

Meriem ZAHZAH, adjoint technique - FLASH

Article 3

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, entre en vigueur le 20 mai 2010. Il abroge à cette date l'arrêté n° 2010-36 du 15 janvier 2010.

Fait à La Rochelle, le 22 avril 2010.

Le président

Gérard Blanchard